

Image not found or type unknown



Congé pour vente nul et droit de visites

Par **astonished**, le **26/02/2018** à **17:57**

Bonsoir,

j'ai reçu un congé pour vente qui, après consultation d'un avocat spécialisé, s'avère ne pas être valable.

Est ce que le propriétaire du logement peut tout de même faire visiter l'appartement ?

Merci pour vos réponses